2026-161

MAIRIE DE SALLES D'ANGLES
16130
☎ 05.45.83.71.13
Email : secretariat@sallesdangles.com

ARRÊTÉ DE CIRCULATION PERMANENT
PORTANT SUR DES TRAVAUX DE CHANGEMENT DE POTEAUX
SUR LES VOIES COMMUNALES

Le Maire de la commune de Salles d'Angles,

Vu la demande, en date du 21 octobre 2026, par laquelle la Société NEW WESTLINK, 10, rue Martin Luther King 79000 NIORT, représentée par M. Yann GAGNOT, sollicite l'autorisation de pouvoir exécuter des travaux de changement de poteaux téléphoniques, sur les voies communales de la commune ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-25, R 411-1 et suivants,

Afin d'assurer la sécurité des usagers ainsi que celle des agents intervenant sur les chantiers mobiles,

ARRÊTE

Article 1

Du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2031 :

Sur les voies communales, les chemins ruraux, les voies privées ouvertes à la circulation publique en et hors agglomération, pour des interventions mobiles de changement de poteaux téléphoniques réalisés par la Société NEW WESTLINK, la circulation pourra être réglementée comme suit :

a) Mise en place d'une circulation alternée (B15-C18, feux tricolores, piquets)
b) Empiètement ponctuel sur la chaussée
c) Interdiction de stationner
d) Interdiction de dépasser
e) Réduction de la vitesse à 30 ou 50 km/h
f) Chantiers mobiles

Pour les interventions nécessitant une interdiction de circuler, un arrêté spécifique devra être demandé auprès de la Mairie.

Article 2

L'accès des riverains et la circulation des piétons devront être maintenus.

Article 3
La signalisation de chantier nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place, entretenue et déposée par la Société NEW WESTLINK, chargée des travaux.

Article 4
Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5
Le présent arrêté sera publié et affiché à :

- La mairie,
- Chaque extrémité du chantier.
-

Article 6

- Le Maire de SALLES D'ANGLES,
- La Société NEW WESTLINK,
- Le Groupement de Gendarmerie,

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à :

- Le SDIS

SALLES D'ANGLES, le 27 octobre 2026.

MAIRIE de SALLES D'ANGLES (Charente)

Le Maire, Marcel GERON